



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

DOSSIER DE PRESSE

Remise des prix aux lauréats de l'appel à projets Ports de Plaisance Exemplaires 2011

Mardi 23 août 2011

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Sommaire

1. Un appel à projets pour concilier...

- développement économique des ports de plaisance... p. 3
- ... et prise en compte du développement durable p. 4

2. Les neuf lauréats de l'appel à projets « Ports de plaisance exemplaires 2011 » p. 6

3. Carte des lauréats des appels à projets « Ports de plaisance exemplaires » au titre de 2009, 2010 et 2011 p. 10

Annexes p. 11

- Les partenaires de l'appel à projets :
 - Fédération des Industries nautiques (FIN)
 - Voies navigables de France (VNF)
- Plaquette « Appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires »
- Plaquette « L'observatoire des ports de plaisance »

1. Un appel à projets pour concilier...

➤ Développement économique des ports de plaisance...

Une demande croissante de places

La plaisance française fait face à une demande croissante de places pour amarrer les bateaux de plaisances sur l'ensemble de son littoral métropolitain. Les capacités d'accueil actuelles ne peuvent pas répondre à ce besoin et malgré la crise, le manque de places est toujours actuel. La direction des affaires maritimes estime à **54 000 le nombre de places manquantes** sur le littoral maritime métropolitain.

Les professionnels du nautisme estiment que cette insuffisance de places est un frein au développement de la filière, pourtant fortement créatrice d'emplois dans plusieurs secteurs économiques (tourisme, industrie navale).

Les enjeux économiques

Les ports de plaisance en France

En 2008, 466 installations portuaires de plaisance proposaient une capacité d'accueil de plus de **170 000 places en eaux maritimes**.

Les ports de plaisance maritimes réalisent un chiffre d'affaires annuel d'environ 160 millions d'euros.

100 places de port génèrent 1 emploi direct et 10 emplois à l'échelle régionale et nationale. Par ailleurs, les plaisanciers génèrent une importante activité économique locale.

La France est le premier constructeur de bateaux de plaisance en Europe et le second au niveau mondial. Le nombre d'escales est en progression, jusqu'à 10 % dans certains ports.

La filière nautique

Jusqu'en 2008, les loisirs nautiques en mer étaient en constante progression, avec plus de 5 millions de pratiquants estimés et un parc immatriculé de plus de 950 000 navires de plaisance (chiffres au 1^{er} septembre 2009).

La plaisance française génère 45 000 emplois directs, dont 7 900 pour la construction seule, et 5 000 pour les équipementiers. Elle compte 5 000 entreprises, dont plus de 420 pour la production clés en mains (construction et voiles).

Le chiffre d'affaires du secteur, en 2007, **s'élevait à 5 milliards d'euros**. Rapporté par emploi, ce chiffre d'affaires est de 110 000 €, proche de celui du secteur automobile (90 000 €) caractéristique d'une industrie de main-d'œuvre.

Jusqu'en 2008, l'industrie nautique française connaissait de façon continue une évolution favorable portée par un marché mondial en croissance. Mais depuis le second semestre

2008, et particulièrement depuis le début de l'année 2009, cette filière pourvoyeuse d'emplois fortement concentrés sur le littoral est touchée par la chute du marché mondial.

➤ ... et prise en compte du développement durable

L'appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires lancé par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, ministère chargé de la mer, a pour objectif de **soutenir des solutions innovantes conciliant la recherche de nouvelles capacités d'accueil des bateaux à l'intégration environnementale.**

Tout d'abord, le littoral français connaît une forte pression démographique (la densité de population y est plus de deux fois supérieure à la moyenne) et foncière. Tout nouveau projet, très consommateur d'espace, se heurte donc à des difficultés très pratiques.

Par ailleurs, la plaisance augmente la pression environnementale qui pèse sur le littoral, notamment sur les espaces naturels particulièrement fragiles et nombreux sur les côtes. Elle génère des déchets, nécessite des infrastructures lourdes et consomme de l'énergie. L'activité portuaire génère également des nuisances sonores pour les riverains et augmente le trafic routier ce qui occasionne de nouveaux impacts.

De ce fait, les solutions pour l'amélioration des capacités d'accueil des bateaux dans les ports ne doivent pas passer par la multiplication des nouveaux projets de création de ports de plaisance et par le « bétonnage » du littoral. Agrandir les ports existants est une première voie, soit par la création de nouvelles places, soit par la construction de parcs à bateaux. Le **port à sec** en est une autre : c'est une solution de stationnement des bateaux à terre, de la même façon que dans un port à flot.

Il convient enfin de veiller à utiliser des matériaux et des technologies écologiques, et d'améliorer le contrôle des rejets et des déchets issus des navires de plaisance et de l'industrie navale.

Pour les encourager, l'appel à projets contribue à aider les collectivités territoriales à **financer des études préalables** (techniques, environnementales, économiques, urbaines, marketing, montage...) favorisant l'émergence de projets exemplaires et innovants :

- extension de port existant ;
- restauration et/ou réaménagement et optimisation d'un port existant ;
- reconversion d'une friche portuaire ou industrielle ;
- réaménagement ou création d'un port à sec ou d'un parc à bateaux afin de réduire l'emprise sur l'eau ;
- création ou réaménagement d'un mouillage organisé afin de permettre une utilisation plus rationnelle et un meilleur contrôle de l'occupation du littoral en supprimant les **corps-morts**¹ individuels tout en luttant contre la dégradation des fonds marins ;

¹ Dalle de béton ou objet pesant, posé au fond de l'eau et qui est relié par un filin ou une chaîne à une bouée, afin que les bateaux puissent s'y amarrer

- solutions innovantes de gestion dynamique et / ou de contractualisation des places ; pour permettre une plus grande mobilité de la flotte. L'objectif est d'accueillir un plus grand nombre de plaisanciers tout en maintenant le même nombre de places afin de contenir l'impact sur l'environnement ;
- proposer une offre importante et diversifiée de location de bateaux afin de développer la plaisance tout en réduisant le nombre de places nécessaires.

La réflexion menée au travers de l'appel à projets doit également inciter les acteurs à développer **l'éconavigation** (et notamment à développer **l'éco-construction** émergente dans la filière) et s'orienter vers un éco-tourisme nautique encore inexploré et pourtant certainement très prometteur pour la filière.

L'appel à projets ports de plaisance exemplaires

L'appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales de métropole et des départements d'outre-mer. Les projets doivent être portés par une ou plusieurs collectivités territoriales et doivent être développés prioritairement à l'échelon intercommunal, voire du bassin de navigation.

Sa durée est de **trois ans** (2009, 2010, 2011) et est doté d'une enveloppe totale de 1,7 millions d'euros. Le premier a été réservé aux projets maritimes, les deux autres sont ouverts aux projets maritimes et fluviaux de métropole et d'outre-mer.

La Fédération des industries nautiques et Voies Navigables de France sont partenaires de l'appel à projets.

Pour l'ensemble des trois appels à projets :

- **30 collectivités locales lauréates**
- **Plus de 13 000 places supplémentaires créées à terme**

Plus qu'un appel à projets, il s'agit d'un véritable label dont peuvent se prévaloir les ports de plaisance lauréats.

Les ports de plaisance français engagés dans une démarche de développement durable

- **58 % des ports français sont équipés d'une déchetterie**, soit 70 % de la capacité en places.
- **46 % des ports français ont un équipement de traitement des eaux grises et noires***, et **69 % d'un dispositif de collecte pour le traitement des huiles**, soit respectivement 64 % et 88 % de la capacité d'accueil totale.
- **57 % des ports français sont équipés d'une aire de carénage** de haute qualité environnementale, ce qui correspond, en termes de places, à 83 % de la capacité d'accueil totale. Une aire de carénage est le lieu de maintenance et d'entretien des navires. Elle est potentiellement source de pollutions (peintures...).

* Les eaux grises et noires sont les eaux plus ou moins polluées : les grises sont peu chargées en matière polluantes, et incluent notamment les eaux de lavage de vaisselle, ou de douche ; les noires sont plus polluées, et proviennent en particulier des WC, ou d'hydrocarbures mélangés à l'eau.

2. Les neuf lauréats de l'appel à projets « Ports de plaisance exemplaires 2011 »

➤ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE THIONVILLE (LORRAINE)**

Aménagement d'une zone d'activités nautiques avec un port de plaisance à Basse-Ham

Projet fluvial de réhabilitation d'une gravière et de développement touristique

Le projet vise la réhabilitation de friches en créant une zone d'activités nautiques comportant un port de plaisance de 90 anneaux, un parc de loisirs avec les activités nautiques (initiation voile, aviron) et des infrastructures d'accueil touristique.

Ce projet permet de développer la capacité d'accueil des bateaux et de renforcer l'attractivité touristique et économique de la section Metz – Apach de la Moselle. Une attention particulière sera portée au choix des procédures et des matériaux afin d'avoir un bilan énergétique satisfaisant.

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ET SEMOY (CHAMPAGNE ARDENNE)**

Aménagement d'un port de plaisance à Monthermé

Projet fluvial de développement touristique

Le projet consiste à aménager un port de plaisance de 50 places et une capitainerie dans un bâtiment existant remis aux normes HQE. Il permettra de développer le tourisme fluvial au cœur de la ville de Monthermé, station verte de vacances, transfrontalière et à la confluence de la Meuse et de la Semoy.

Il est associé à la réhabilitation de la halte fluviale de Bogny-sur-Meuse et à la création d'une halte fluviale à Joigny-sur-Meuse.

Le projet s'inscrit dans la mise en valeur du patrimoine naturel, avec une volonté de respecter cet environnement.

➤ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE (NORD PAS DE CALAIS)**

Aménagement d'un éco-port de plaisance à Valenciennes

Projet fluvial de renouvellement urbain et de développement touristique

Le projet vise la réhabilitation de friches industrielles et urbaines. Il s'inscrit dans la rénovation et l'animation du nouveau quartier de l'ilot Folien se situant dans le centre ville de Valenciennes, sur l'Escaut.

Il propose l'aménagement de 100 emplacements et d'une capitainerie mobile en matériaux légers. Cet aménagement portuaire est complété par une offre de services pour les plaisanciers et une halte pour les navettes fluviales. La communauté d'agglomération espère augmenter ainsi la pratique nautique, notamment de la part de plaisanciers nord-européens.

Le projet s'inscrit dans une haute démarche environnementale : obtention de certificats HQE, utilisation d'éco-matériaux, appel à des sources d'énergie renouvelable, recours aux liaisons douces et raccordement de la collecte des eaux usées au réseau collectif.

➤ **BAYEUX INTERCOM (BASSE -NORMANDIE)**

Développement de la capacité d'accueil de la plaisance à Port en Bessin Huppain

Projet maritime urbain intégrant la mixité pêche-plaisance avec un fort développement de la capacité d'accueil de la plaisance qui passera à terme de 90 à 470 places.

Port en Bessin-Huppain est un port de pêche très actif et occupe la première place portuaire de débarquement des produits de la mer dans le Calvados. L'activité de plaisance y est cependant encore peu développée car le port a actuellement une capacité d'accueil limitée de 90 places de mouillage de plaisance, situées à l'écart des autres activités. Face à la demande croissante des plaisanciers (la liste d'attente actuelle est de 70 à 80 personnes) et afin diversifier les activités du port, la communauté de communes a engagé un vaste projet qui comprend notamment la création d'un port de plaisance de 380 places, d'un pôle nautique et d'un terre-plein balnéaire.

Ce projet est réalisé dans une recherche d'interactions avec le secteur de la pêche. Il comprend en outre un volet environnemental important avec la mise en place d'un plan de gestion et de traitement des déchets portuaires et des eaux usées des navires de plaisance. Il contribue également à la protection de la ligne de côte, en évitant toute atteinte au milieu naturel environnant (falaises).

➤ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE TREFFIAGAT-LE GUILVINEC (BRETAGNE)**

Réhabilitation d'un espace portuaire délaissé dans le port du Guilvinec- Treffiat

Projet maritime intercommunal de reconversion et d'aménagement urbain et touristique intégrant la mixité pêche –plaisance

Le projet vise à développer la capacité d'accueil de la plaisance (+ 575 places) sur l'espace portuaire déclassé dans l'arrière port, qui contient aujourd'hui 231 places.

Il propose l'aménagement de 2 bassins à flots et d'une capitainerie, ainsi qu'une offre de services renforcée par une mutualisation des moyens humains et techniques entre la pêche et la plaisance.

Il s'inscrit dans un projet d'aménagement urbain et touristique des 2 communes, et a fait l'objet d'une importante concertation entre les professionnels de la pêche et les associations de plaisanciers, pour la recherche d'un équilibre entre l'aspect patrimonial de la pêche traditionnelle et une activité plaisancière en développement.

Outre une approche environnementale dans la conception des bâtiments et des équipements, le projet propose également un volet pédagogique avec l'intégration du lycée maritime.

➤ **CONSEIL GENERAL DU GARD (LANGUEDOC-ROUSSILLON)**

Plan de développement et d'optimisation des capacités d'accueil, et mise en réseau des ports fluviaux et maritimes du Rhône à la mer

Projet de développement nautique fluvio-maritime

Le projet est une démarche exemplaire de développement autour de la plaisance sur le bassin de navigation du Gard, en assurant des synergies entre les ports de mer et les ports et haltes du canal du Rhône à Sète.

Il propose le réaménagement d'installations fluviales existantes afin d'accroître la capacité d'accueil et d'offres de service aux plaisanciers : à terme, il devrait offrir 1 590 places aux plaisanciers tant maritimes que fluviaux, contre 690 actuellement.

Le respect des sites naturels fréquentés par les plaisanciers, intégré dans le projet, devrait permettre à la future zone portuaire d'obtenir le label « Port propres ».

➤ **COMMUNE DE SERIGNAN (LANGUEDOC-ROUSSILLON)**

Réaménagement du Port Sérignan avec la création d'un port à sec

Projet présentant une bonne complémentarité avec les structures existantes du littoral en matière de capacité d'accueil

Développer la capacité d'accueil afin de répondre aux besoins du bassin de navigation, réduire les mouillages sauvages et minimiser les impacts sur l'environnement sont les trois leitmotivs de ce projet.

Il propose, sur un site proche de la mer, la création d'un port à sec de 450 places, le réaménagement du port actuel en augmentant la capacité d'accueil de 400 places (contre 350 aujourd'hui), la construction d'une aire de carénage permettant de filtrer l'eau ayant servi à nettoyer les bateaux et d'une nouvelle capitainerie aux normes environnementales.

La structure enveloppant le port à sec proposera des façades végétalisées, et des panneaux photo-voltaïques seront intégrés au bâtiment.

Ce projet offre l'avantage de répondre au besoin de places maritimes sans avoir à créer de nouvelles infrastructures sur le littoral, ni à toucher au trait de côte.

➤ **COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR (PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR)**

Réaménagement et optimisation de l'exploitation du plan d'eau du port de St Jean Cap Ferrat

Projet maritime optimisant la capacité d'accueil du port avec une meilleure gestion environnementale

Le projet du port de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur est résolument écologique : il va permettre de remplacer les pontons actuels en béton précontraint sur pieux par un système mixte de pontons fixes et mobiles afin de lutter contre la dégradation des fonds marins. Il prévoit également la mise en place d'une gestion de l'approvisionnement en eau afin de réduire le gaspillage, et l'identification des problèmes de sur-consommation énergétique afin de diminuer leur impact sur l'environnement.

Alors que la capacité actuelle est de 579 places, ce projet permettra la création de 74 places supplémentaires sans extension de l'enceinte portuaire.

C'est aussi un projet innovant en matière de gestion des places disponibles, grâce à la mise en place d'un suivi des mouvements des navires afin de ré-attribuer rapidement des emplacements, notamment pour accueillir des navires de passage.

➤ **COMMUNE DE SAINTE ANNE (GUADELOUPE)**

Réaménagement du port de Sainte-Anne

Projet maritime de développement de la plaisance dans une station balnéaire et touristique

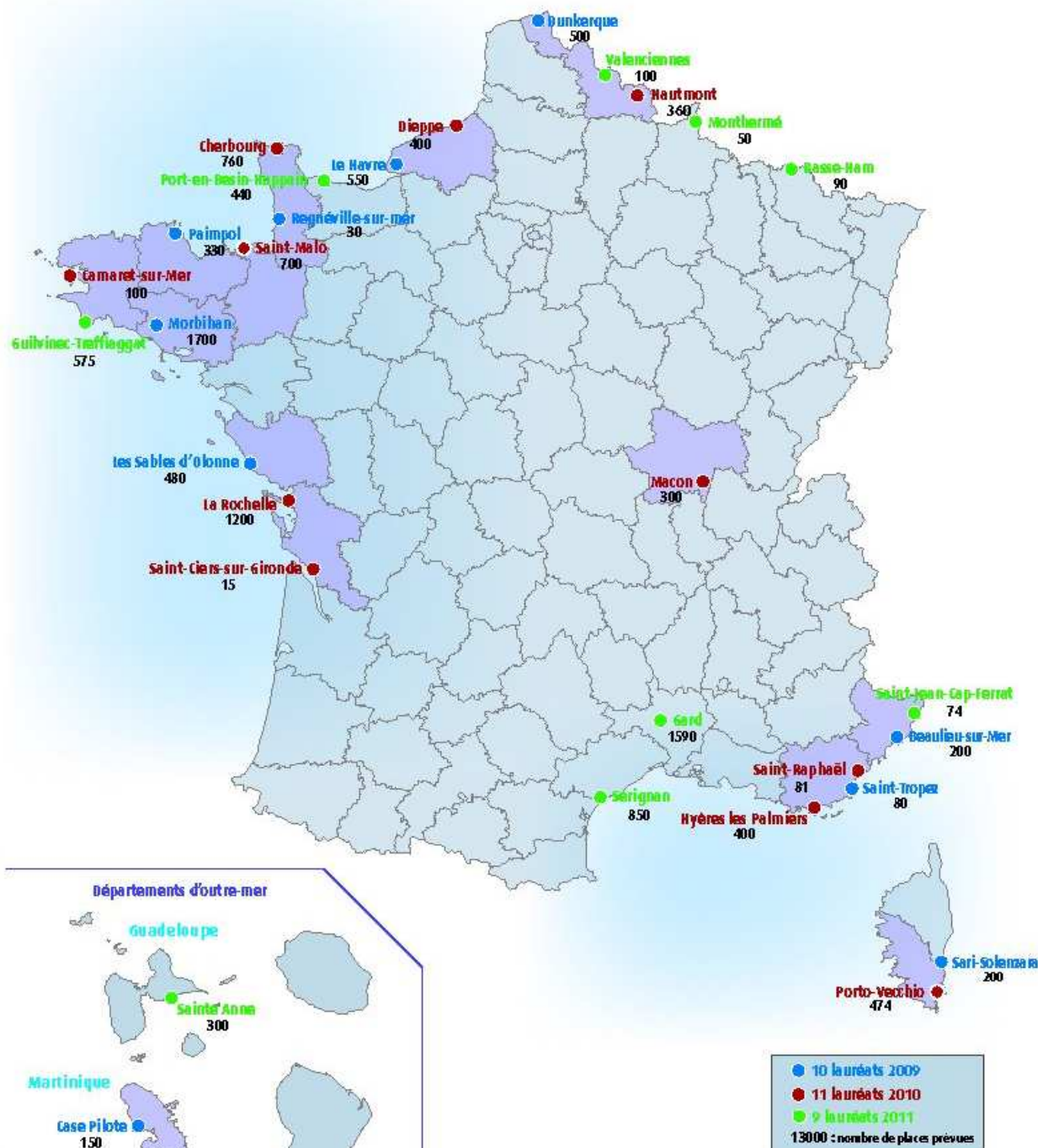
Vaste projet que celui de la Commune de Sainte-Anne, qui prévoit une réorganisation globale de son port avec l'aménagement de 300 places pour la plaisance contre une dizaine actuellement, de 40 places pour la pêche et de quelques places d'attente sur mouillage. La création d'une zone technique avec récupération des déchets permettra également de préserver les activités actuelles de pêche et d'améliorer l'offre de service aux plaisanciers du port ou aux bateaux de passage. .

Ce projet propose aussi la construction d'une capitainerie HQE, la formation des agents et des plaisanciers à la protection de l'environnement, la préservation des ressources en eaux et la récupération et le traitement des eaux usées et des déchets.

Le volet paysager a été pris en compte dans la réflexion en intégrant le port dans son environnement.

Ce projet d'extension du port de pêche est inscrit au schéma d'aménagement régional, et permettra de développer l'éco-tourisme en réduisant les mouillages sauvages.

3. Carte des lauréats des appels à projets « Ports de plaisance exemplaires » au titre de 2009, 2010 et 2011



● 10 lauréats 2009
 ● 11 lauréats 2010
 ● 9 lauréats 2011
 13000 : nombre de places prévues

DIDON-DAN/CAR/11008-JUN 2011



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr

ANNEXES

LES PARTENAIRES DE L'APPEL A PROJETS



FÉDÉRATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES

Forte de plus de 600 membres, la Fédération des industries nautiques (FIN) est une organisation professionnelle dont la vocation est de défendre, représenter et promouvoir l'ensemble des métiers qui participent au développement et à la pratique des activités nautiques françaises, sur le territoire national et à l'étranger.

Attentive au développement durable de la plaisance, la Fédération des industries nautiques a inscrit le développement des capacités d'accueil de la plaisance dans le respect des ressources et des milieux, au tout premier plan de ses préoccupations. Car, si la France figure parmi les tout premiers producteurs mondiaux de voiliers, bateaux à moteur ou pneumatiques, il y a difficilement de leadership dans un secteur sans marché domestique fort. Or, la tension généralisée sur l'obtention de places de ports freine significativement le développement des industries et du tourisme nautique en France.

Aux côtés de ses partenaires du CODCAP*, **la Fédération des industries nautiques se félicite par conséquent de l'existence de l'Appel à Projets pour des Ports Exemplaires** initié en 2009 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, qui constitue une avancée concrète en faveur du développement des capacités d'accueil des bateaux.

La filière étant porteuse de multiples enjeux en France et particulièrement sur le littoral, tant au plan socio-économique que touristique, **la Fédération des industries nautiques** a souhaité, pour la troisième année consécutive, reconduire son engagement aux côtés du Ministère en apportant sa contribution à l'ensemble des subventions versées par l'Etat au titre de la labellisation des projets.

www.industriesnautiques.fr

* *Comité pour le développement des capacités d'accueil de la plaisance*



Etablissement public créé en 1991, Voies navigables de France gère, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables. Ce réseau se compose de 6 100 km de canaux, fleuves et rivières navigables (dont 2 000 à grand gabarit), de plus 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial. L'établissement joue également un rôle essentiel de promotion et de développement de la voie d'eau.

1) Les missions de VNF sont de plusieurs ordres et opèrent à plusieurs niveaux

- Gérer, entretenir et exploiter l'ensemble du réseau navigable français
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures nouvelles en cohérence avec le réseau européen
- Aménager et valoriser le domaine public fluvial (DPF)
- Développer le transport fluvial et l'ensemble des activités connexes
- Favoriser le report modal et les logistiques multimodales
- Mettre en œuvre une politique de développement de la voie d'eau et de ses usages
- Participer au développement et à l'aménagement durable des territoires
- Favoriser l'implantation d'espaces industriels, logistiques et le développement touristique
- Encourager et développer la production d'énergies douces
- Optimiser la gestion de l'eau et de ses usages

2) Structure de VNF

Le siège de Voies navigables de France se situe à Béthune dans le Pas-de-Calais. VNF s'organise en 7 directions territoriales et 68 subdivisions territoriales :

- DT Nord-Pas-de-Calais
- DT Bassin de la Seine
- DT Nord-est
- DT Strasbourg
- DT Centre-Est
- DT Bassin Rhône-Saône
- DT Sud-ouest

380 salariés VNF et 4 300 agents des services de l'Etat mis à disposition travaillent ensemble afin d'assurer le service public de la voie d'eau.

Les ports de plaisance jouent un rôle majeur dans le développement économique local et le dynamisme du tourisme fluvial. Depuis de nombreuses années, Voies navigables de France facilite l'implantation d'activités touristiques sur et le long de la voie d'eau, et accompagne les collectivités dans de nombreux projets d'aménagement et d'animation.

C'est dans ce contexte que VNF a souhaité cette année être partenaire financier de l'appel à projet des ports de plaisance exemplaires, lancé en 2008 par le Ministère pour une période triennale.

Dès l'année dernière, VNF a demandé l'ouverture de l'appel à projet au secteur fluvial, celui-ci étant jusqu'alors limité aux ports maritimes. Ainsi, au titre de l'année 2010, **trois ports fluviaux ont fait partie des 11 lauréats, preuve de l'intérêt des acteurs fluviaux pour cette démarche.** Le port d'Hautmont en région Nord-Pas-de-Calais a ainsi été primé en 2010 pour avoir été aménagé sur une ancienne friche industrielle réhabilitée. Il constitue le premier exemple de régénération urbaine pour la création d'un « port à sec » en navigation fluviale.

Par une implication accrue du fluvial au sein de cet appel à projets, VNF vise plusieurs objectifs :

- **Orienter les candidatures des ports fluviaux vers des bonnes pratiques** en matière de services aux usagers et de dispositifs écologiques ;
- **Soutenir l'équipement de la voie d'eau et optimiser son usage** par le développement de capacités d'accueil, donc d'agir sur les flux de bateaux générés ;
- **Favoriser une offre diversifiée** en termes de produits de tourisme fluvial en bord à voie d'eau ;
- **Dynamiser la filière économique de la « plaisance privée »** générant des flux touristiques et connectant les ports maritimes et fluviaux ;
- **Répondre à l'analyse du CNT** (comité national du tourisme) pointant le frein à l'activité fluviale que représente le manque d'équipement de la voie d'eau en structure de ports.

Cette année, VNF a pu constater l'augmentation du nombre de projets fluviaux présentés. La multiplication et l'exemplarité de ces projets participent à l'objectif de mise au point d'une « boîte à outils » opérationnelle à l'attention des ports de plaisance. Cela permet notamment de présenter des exemples concrets d'activités complémentaires pour atteindre une masse critique d'activité suffisante, ou de mettre en exergue des méthodes d'insertion paysagère des ports de plaisance, afin de renforcer l'attractivité des territoires et du tourisme fluvial.